

## ATTESTATION MENSUELLE DE DÉPLACEMENTS POUR LES PERSONNELS ITINÉRANTS Hors mission ponctuelle et Enseignants en service partagé

*Le présent document atteste de l'effectivité des déplacements en conformité avec l'emploi du temps /  
Planning de l'agent. Cette attestation doit correspondre à la saisie effectuée dans l'application DT-CHORUS.  
Dûment complétée, elle sera transmise au Bureau des voyages dans le mois suivant le déplacement.  
Réf. : Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié – Arrêté du 20 décembre 2013*

**SEPTEMBRE 2017**

N° OMIT dans DT-CHORUS.....

Nom / Prénom : ..... Corps : .....

LIEUX DE DEPLACEMENT DE L'AGENT										
Communes à préciser										
Résidence personnelle		Résidence administrative				Secteur d'intervention				
SEPT 2017	Cadre réservé à l'agent					Cadre réservé à l'administration				
	Itinéraire					Conforme avec la saisie sur CHORUS		Conforme avec l'emploi du temps		Nombre de repas à attribuer
	DEPART		DESTINATION							
	Commune	Heure Aller	Commune	Heure Retour			oui	non	oui	non
4	Lun									
5	Mar									
6	Mer									
7	Jeu									
8	Ven									
11	Lun									
12	Mar									
13	Mer									
14	Jeu									
15	Ven									
18	Lun									
19	Mar									
20	Mer									
21	Jeu									
22	Ven									
25	Lun									
26	Mar									
27	Mer									
28	Jeu									
29	Ven									

L'agent :  
  
J'atteste de l'exactitude des éléments  
renseignés et de leur conformité avec la  
saisie dans CHORUS-DT  
Fait à .....le.....  
Signature

L'autorité compétente chargée  
d'attester le service fait :  
  
Fait à .....le.....  
Cachet et signature

Le Bureau des voyages  
Date de traitement: :  
Validation de l'OM : O / N  
  
Signature :